de deux ans. Il la souleva, puis la jeta violemment sur le parquet. Les cris aigus poussés par l'enfant ne firent qu'exciter davantage la brute qui renouvela le supplice jusqu'au moment où l'enfant tomba sur le sol complètement brisée, perdant son sang par le nez et par la bouche.

Le soir, à son retour, la femme Monteux trouva sa fille ne donnant plus signe de vie et l'ivrogne étendu sur le parquet, à côté d'elle. Encore sous l'influence de l'ivresse, il avoua son horrible crime, puis il se sauva en disant qu'il allait se rendre à la gendarmerie de Cirey.

Entre temps, le docteur Rappé était appelé. Il diagnostiqua une fracture du crâne. La petite fille n'est pas encore morte, mais il faudrait un miracle pour la sauver.

La gendarmerie de Cirey a arrêté l'assassin dans les champs.

Informations
RÉGIONALES

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SYNDICAT DES MINEURS DU PAS-DE-CALAIS

Séance du 3 novembre 1906

Le Conseil d'administration du Syndicat des mineurs du Pas-de-Calais, s'est réuni hier 3 novembre, à trois heures de l'après-midi, au bureau du Syndicat, 10, rue de la Paix, à Lens, sous la présidence du citoyen Basty, président.

Etaient présents : Lamendin, secrétaire général ; Cadot, vice-président ; Evrard, secrétaire général adjoint ; Tassin, de Meurchin ; Lekief, de Dourges ; Guibert, de Drocourt ; Dutrannoy, d'Ostricourt ; Crépel de Courrières ; Degréaux, de Liévin ; Carlier, de Nœux ; Cordier, de Carvin ; Sorriaux, de la commission de contrôle.

Le citoyen Cordier remplit les fonctions de secrétaire.

Ce dernier rend compte avec le citoyen Sorriaux, de la réunion de la commission d'entente du lundi 29 octobre, en ce qui concerne l'Unité minière dans la région.

Le conseil, après discussion, décide de faire une nouvelle réunion qui se tiendra samedi prochain 10 novembre, à trois heures, au bureau du Syndicat, à Lens, pour prendre une décision formelle sur la question minière.

Une réunion du Comité fédéral des syndicats du Pas-de-Calais, du Nord et d'Anzin aura lieu vendredi prochain 9 novembre, à une heure du soir, salle de la Taverne, à Douai.

Ajoutons que les convocations adressées le 1er novembre par le citoyen Evrard aux administrateurs ne sont pas parvenues à destination.

Les délégués qui ont assisté à la réunion l'ont apprise par la voie du journal.

TENTATIVE D'EMPOISONNEMENT
A TOURCOING

Une jeune fille tente de se suicider en absorbant de l'ammoniaque

Samedi vers cinq heures du matin, Mme Destombes, demeurant 189, rue des Cinq-Voies, fut réveillée soudain par des cris affreux provenant de la chambre de sa fille Gabrielle, âgée de 22 ans, doublieuse.

Mme Destombes se précipita et trouva sa fille se tordant sur le plancher, en proie à de terribles souffrances. Une fiole ayant contenu de l'ammoniaque gisait à terre.

Mme Destombes appela du secours et des voisins coururent prévenir le docteur Desbonnets.

Mlle Gabrielle Destombes avait tenté de s'empoisonner en absorbant une certaine quantité d'ammoniaque.

M. le docteur Desbonnets arriva bientôt et prodigua des soins à la malheureuse qui, quelques instants plus tard, se trouvait heureusement hors de danger immédiat.

Mlle Destombes fut alors transportée à l'hôpital par la voiture d'ambulance.

M. Rougeron, commissaire de police du 1er arrondissement, a procédé à une enquête pour rechercher les causes de cette tentative de suicide.

Mlle Destombes, interrogée, n'a fait que des réponses évasives, qui permettent cependant de supposer que des chagrins intimes sont les motifs de cette tentative de suicide.

La Catastrophe de Courrières

Interview de M. Loubet. — La répartition des secours. — Prochaine convocation du Comité officiel.

M. Emile Loubet, président du comité officiel de la répartition des secours aux familles des victimes de la catastrophe de Courrières, doit convoquer dans quelques jours les membres de ce comité.

L'ancien président de la République a fait à un rédacteur de l'« Agence Fournier » les déclarations suivantes, relativement à la répartion des sommes.

« La répartition de ces fonds n'a pas été sans imposer à ceux qui s'en étaient chargés un travail considérable. Guidés d'abord par un sentiment d'équité, nous avons voulu, on le sait, que l'argent fût distribué de la façon la plus rationnelle.

La tâche a été aride ; nous nous sommes, en effet, trouvés aux prises avec les réclamations des intéressés, qui faisaient valoir soit des considérations de famille, soit des charges antérieures à la catastrophe. Si je vous disais qu'actuellement encore je reçois des réclamations de ce genre et des protestations. Voyez les lettres que le courrier m'apporte ce matin. Quelqu'un m'assure que le père de son gendre se trouve à sa charge, par suite de la mort de ce dernier, victime de la catastrophe. Nous voulons donner satisfaction, dans la mesure du possible cependant, à ces requêtes.

Ces formalités retardent évidemment l'époque à laquelle seron enfin terminées les opérations. Tous nos collègues à peu près étant rentrés à Paris, je me propose de convoquer prochainement les membres du comité ; nous examinerons à nouveau la situation en nous efforçant d'achever la répartition dans les plus brefs délais. Si long que soit notre travail, on doit comprendre qu'il eût été plus long encore sans le dévouement et sans le zèle de nos collaborateurs. Je leur dois à tous la gratitude et je ne saurais oublier les services que nous rendent MM. Rousseau, maître de requêtes au conseil d'Etat ; Wurtz et Laurent.

— Et vous, M. le président ?

— Oh ! moi, j'ai accompli mon devoir, tout simplement. Ne parlez pas de moi, je vous en prie. C'est grâce à l'intelligence et à l'activité des membres du comité que nous arrivons au résultat : procéder à une répartition rationnelle conforme aux sentiments des généreux donateurs ».

FORMIDABLE INCENDIE
à Armentières

UN MILLION ET DEMI DE DEGATS

Hier soir vers sept heures et demie un formidable incendie s'est déclaré au tissage Victor Pouchain, rue du Faubourg de Lille à Armentières.

Le feu prend une extension formidable et menace d'atteindre le tissage Hurtrel, situé à proximité.

On craint aussi pour le magasin de toiles Mahieu, qui contient une quantité considérable de pièces de toile. La salle des machines s'est effondrée.

Par suite de ce sinistre dont les causes sont inconnues, plus de 500 ouvriers vont se trouver dans travail.

Les dégâts sont évalués à un million et demi, approximativement.

La pompe à vapeur de Lille a été appelée sur les lieux.

Le Scandale militaire de Lille

ARRESTATION D'UN ARCHITECTE ROUBAISIEN QUI SERVIT D'INTERMEDIAIRE.

Une importante arrestation a été faite hier à Roubaix concernant l'affaire de fraudes du recrutement de Lille.

M. Delalé, juge d'instruction, s'est rendu à Roubaix dans l'après-midi et s'est mis en relation avec M. Prudhomme, commissaire de police. Ils se sont rendus tous deux au domicile de M. Leman, architecte, rue Daubenton.

Cet architecte est inculpé d'avoir servi d'intermédiaire entre les employés faussaires du bureau de recrutement de Lille et diverses personnalités roubaisiennes qui avaient besoin de leurs services irréguliers. Il se confirme d'ailleurs très sérieusement que Roubaix a approvisionné fortement le petit commerce des secrétaires inculpés ; cette arrestation qui cause une grosse émotion dans la ville est le début d'une série appelée à un énorme retentissement.

M. Leman a été écroué à la prison de Lille. Il sera interrogé incessamment par M. Delalé, après qu'il aura fait choix d'un avocat.

Jeune fille scalpée à Roubaix

Samedi vers midi, un grave accident s'est produit dans la salle de retorderie de la filature de MM. Alfred Motte frères et Jules Porisse, rue des Longues-Haies.

Il était exactement midi moins cinq minutes, quand Mlle Gabrielle Ségard, âgée de 17 ans, soigneuse, demeurant rue Louis-Decottignies, cour Declercq, 1, commença sa toilette pour retourner dîner.

Elle était occupée à donner un coup de peigne à sa chevelure, et, pour avoir plus de facilité, elle s'était baissée derrière son métier.

L'idée était malheureuse, car ses cheveux furent engagés dans l'engrenage des broches.

La jeune fille se sentant prise poussa des cris déchirants, M. Gustave, le contremaître de la retorderie, qui se trouvait dans la salle accourut, déclancha immédiatement le métier et dégagea l'ouvrière qui était déjà couverte de sang.

Lorsqu'elle fut délivrée de sa triste situation, on remarqua une large plaie à la base de la nuque.

M. le docteur Godefroy, mandé en toute hâte, donna les premiers soins à la victime et la fit admettre d'urgence à l'Hôtel-Dieu.

Les bandits d'Hazebrouck
ET DE VIOLAINES

LES TENTATIVES DE VOLS AVEC EFFRACTION CHEZ M. DUMONT, MAIRE DE LAVENTIE ET A LA GARE DE CETTE VILLE, SOUS LA DIRECTION DES DEUX CHEFS DE BANDE ABEL POLLET ET LE BELGE GUYARD CAMILLE, DIT LAPAR. — POUR CES DEUX AFFAIRES ABEL A ETE DENONCE PAR SON FRERE DONT IL A CONFIRME LES DECLARATIONS.

Nous disions dans notre numéro du dimanche 28 octobre que d'audacieuses tentatives de vols auxquelles n'avaient pas pris part Victor Notte l'ami du Roy, avaient encore eu lieu à Laventie.

En effet dans la nuit du 4 au 5 juillet 1905, Abel Pollet tenta de voler chez M. Dumont, négociant et maire de Laventie, en compagnie de quatre complices parmi lesquels le chefs de la bande belge, Camille Guyard, Alphonse Verbecke, et deux autres belges, dont l'un était connu sous le nom du Grand Emile et dont l'autre n'était pas connu d'Abel Pollet, mais seulement de Camille Guyard c'est ce dernier belge qui fit le guet en compagnie de son chef.

Abel Pollet fractura d'abord avec tous ses complices la porte du bureau de M. Dumont après avoir pénétré dans la maison par la cave, dont la porte était ouverte

Abel avait à la main une bougie allumée. C'était presque toujours lui le grand éclaireur de la bande dans ces occasions.

Le Grand Emile avait saisi un revolver et une pince monseigneur.

Alphonse Verbecke avait inspecté dans la cour afin de voir si rien de suspect n'était à craindre.

En fracturant la porte du bureau les bandits brisèrent une plaque de verre dont les morceaux s'éparpillèrent sur le sol en des sonorités retentissantes et compromettantes.

Un instant les bandits restèrent tous sans oser respirer. Ce bruit intempestif n'allait-il pas les trahir ?

Enfin ils se remirent de cette chaude alerte et commencèrent les fouilles, la « perquisition » comme dit Pollet et se préparaient ne trouvant rien de sérieux, à fracturer le coffre-fort dont les flancs semblaient leur promettre un butin convenable.

Mais le bruit causé par la chute des morceaux de la plaque de verre maladroitement brisée par les coquins, avait réveillé toute la maison.

Il y eut des appels, M. et Mme Dumont descendirent avec leur bonne et d'autres personnes.

Le coup était raté. « Il y aurait eu trop de monde, à tuer », dit Abel Pollet, qui donna le signal de retraite et tous s'enfuirent par la grande porte de la maison, ouvrant sur la rue

Il faisait ce soir-là, un orage terrible et les bandits en fuite se réfugièrent sous un hangar, attendant que la pluie cessât de tomber.

Philosophiquement, prenant leur parti du coup manqué, ils fumèrent des cigarettes, jusqu'à ce que le temps devint plus clément.

Ils partirent alors et avant d'arriver à Merville, pour ne pas perdre de temps en chemin, ils trouvèrent moyen de voler dans une ferme, sur la route une certaine somme d'argent et des œufs.

On voit que les bandits étaient pratiques. Tout leur était bon et ils ne laissaient rien traîner.

Mais cette course avait fatigué Alphonse Verbecke. Selon son expression, le gaillard ne sentait plus ses pieds. Et il paraît qu'il est coutumier du fait. « On peut dire, affirme Abel Pollet qu'Alphonse Verbecke est né fatigué. »

Alors Verbecke Alphonse, le Grand Emile et le petit belge, qui avaient fait le guet, avec Guyard prirent le train à Merville où à Berguette, — on n'est pas fixé sur ce point — mais avant, ils furent rencontrés par des gendarmes.

Ceux-ci voyant leur allure déplorable, il dit éreinté d'Alphonse Verbecke et la mine piteuse des deux autres, crottés jusqu'aux genoux, les interrogèrent. Mais les trois gaillards surent répondre de telle façon que les gendarmes ne crurent pas devoir les arrêter.

C'est là le côté comique de cette aventure. Les bandits ont même poussé l'ironie jusqu'à son extrême limite. Ironie non de parole mais d'action. Pendant que les gendarmes les interrogeaient séparément ils ont trouvé le moyen d'enfouir dans du fumier la pince-monseigneur qui venait de servir à l'effraction chez M. Dumont et qu'ils avaient emporté avec eux ainsi qu'il convenait pour ne pas perdre un outil si précieux.

Avant que Pollet Abel se fut décidé à entrer dans la voie des aveux ce fut son frère Auguste qui dès le commencement de juin 1906 avait déclaré au cours d'un interrogatoire à Hazebrouck que son frère Abel avait avoué la tentative de vol de Laventie et aussi une autre tentative de vol commise à la gare de cette ville en compagnie de Vromant-Canut. Ils avaient essayé d'enlever le coffre-fort dans le cabinet du chef de gare et n'avaient pu y réussir.

Tout cela fut reconnu exact. Vromant-Canut du reste avoue sa participation à la tentative de vol de la gare.

Lui et Abel Pollet étaient restés à « travailler » pendant 2 heures après le coffre-fort sans pouvoir l'ouvrir et le chef de gare ni personne dans la gare ne s'était réveillé. «Ils dormaient comme des sourds » dit Abel Pollet en son langage familier.

Les bandit sont partis parce qu'ils étaient fatigués. « Je n'ai jamais tant turbiné de ma vie, dit Pollet. Je n'en pouvais plus. Je ne sais pas avec quoi on avait scellé ce coffre dans le mur. Ce doit être du ciment romain.»

Ce fut dans la nuit du 13 au 14 avril 1905 que cette tentative de vol se produisit à la gare de Laventie. Elle ne fit pas beaucoup de bruit et même les journaux de la région, pour la plupart, n'en parlèrent que deux ou trois jours après en quelques lignes presque toutes ainsi libellées :

« Dans la nuit de jeudi à vendredi des malfaiteurs ont pénétré dans le bureau de la gare ou se fait la distribution des billets par une porte donnant sur la voie.

» Ils ont brisé un carreau de vitre et, passant le bras par l'ouverture, ils ont tourné la crémone.

» Ils ont essayé d'ouvrir le coffre-fort dont ils ont abîmé la serrure. Ils ont de plus fouillé plusieurs boîtes mais n'ont rien pris. M. Offroy, chef de gare, n'a rien entendu. »

Personne ne pensait à ce moment aux Guyard et aux Pollet mêlés à l'organisation d'une bande. Cependant la tentative de vol chez M. Dumont venant quelques mois après cette tentative de vol à la gare et divers autres faits auraient pu donner l'éveil. On verra dans nos prochains numéros comment les gendarmes laissèrent passer les auteurs de la tentative de vol chez M. Dumont et comment les recherches des commissaires de la sûreté générale et les aveux d'Abel Pollet ont permis de reconstituer les divers faits qui ont marqué le passage des bandits à *Merville*.

EPHÉMÉRIDES REGIONALES

Le miracle de la rue de la Justice, à Lille

LE 4 NOVEMBRE 1876

Marie Gémicaut fait parler d'elle ; Marie Gémicaut devient célèbre. Peut-être le crait-elle un jour à l'égal de Mélanie Mathieu, de la Salette et de Bernadette de Lourdes. Sa gloire, qui s'est fait jour à Wazemmes, dépasse maintenant la rue Solférino et rayonn sur tout Lille.

Cette femme simple et que sincèrement nous croyons honnête, habite à l'angle de la rue de la Justice et du Boulevard Vallon (Boulevard Victor-Hugo actuel). Elle n'a rien de remarquable que des syncopes, pendant lesquelles elle semblait vivre d'une autre vie et appartenir à un autre monde. Elle ne dort pas à la façon des somnambules, elle sent et elle existe, pour ainsi dire, dans un songe éveillé.

Ces syncopes sont périodiques, reviennent à des intervalles réguliers. En fait, depuis quelque temps, elles se produisent tous les vendredis.

Pendant que la femme Gémicaut est dans cet état particulier, la Vierge Marie lui apparaît, quelquefois seule, quelquefois accompagnée de saints et de saintes, d'anges, d'archanges et d'autres grands personnages de la cour céleste.

Et distinguons bien, ce n'est pas une vision, c'est une apparition. La Vierge est auprès d'elle, non pas comme dans une glace, ou sur un tableau, mais en chair et en os, allant, venant, lui parlant. Elle la touche, prend dans sa main ses vêtemnts et ceux des personnages de sa compagnie.

Après chacune de ces étranges visites, Marie Gémicaut en conserve elle-même des marques bien sensibles et visibles pour tout le monde. Il lui vient aux pieds et aux mains des petites ecchymoses ; du sang extravasé perle sous la peau, aux places où les clous du supplice percèrent les membres de Jésus-de-Nazareth.

C'était un vrai miracle, ou il n'en était plus au monde. Tout le quartier fut bientôt en émoi. Les dévotes en mal de mystère ne se tenaient pas d'aise. Les scènes du vendredi devinrent de véritables séances publiques, pour lequelles on retenait ses places et on prenait rendez-vous.

Elles durent encore et troublent bien des têtes. Il est certain qu'il y a dans ce spectacle quelque chose d'impressionnant. Quand la crise se produit, à un moment donné, Marie Gémicaut se dresse sur son séant, comme mue par une force invisible, elle parle, salue la Vierge qui arrive ; puis son visage prend l'expression de l'attention la plus soutenue ; elle écoute, elle entend sa céleste visiteuse qui lui parle, et cette étrange conversation où la voix d'un seul des deux interlocuteurs parvient aux oreilles du public se poursuit au milieu de la stupeur générale.

Il semble d'ailleurs que nous vivions dans un temps de prodiges. Depuis la Guerre, on n'entend parler que de manifestations du ciel sur la tere.

En criant sur les toits que nous avons été battus par les Allemands, non pas à cause de l'insuffisance de notre armée et de l'ignorance de notre Etat-Major, mais parce que Dieu voulait punir la France et lui faire expier ses péchés, les gens d'église ont mis une foule de cervelles à l'envers.

L'autre jour, à Lompret, c'était le Sauveur du monde, qui apparaissait la nuit dans les champs se promenant tout nu sous un drap blanc qui l'enveloppait comme un suaire. Déjà tous les esprits étaient frappés : il a fallu, pour les détromper, que les gendarmes se mettent de la partie et emmènent à Lommelet le pauvre fou qui se livrait à ces excentricités.

A Gravelines, on a vu mieur. Un soldat de faction a abandonné son poste et jeté son fusil à la vue d'un efemme qui faisait le tour des remparts et s'avançait vers lui en criant: « Je suis la Mère de Dieu ! ».

Cette conduite valut au pauvre troupier 8 jours de boîte avec un sale motif ; car l'enquête a démontre que la prétendue Vierge n'était qu'une femme galante des environs qui, pour donner commodément des rendez-vous à son amant, marié et père de famille, n'avait trouvé rien de mieux que de s'habiller en religieuse et de faire croire qu'elle venait du Paradis.

⁂

Voilà qui n'est pas pour donner du crédit aux apparitions. Ce qui leur fera plus de tort encore, c'est une ordonnance médicale relative à la miraculée de la rue de la Justice. Elle est signée du docteur L... et vient d'être publiée. Nous y lisons :

« La nommée Marie Gémicaut est affectée d'hystérie, de la forme dite théomanie ou extase.

« Il faut éloigner d'elle : 1° cette affluence ridicule de sots qui viennent la regarder sous le nez en attendant la crise, que leur présence peut amener ; 2° éloigner d'elle tout ce qui peut surexciter son système nerveux. »

Depuis que cet entrefilet a paru dans un journal de la Grand' Place, le parti catholique a cessé d'emboucher la trompelle en faveur de la voyante ; il parle même d'escroquerie...

Pauvre Marie Gémicaut ! Elle aurait pu devenir célèbre, comme Louise Latteau : elle ne le sera pas.

Pour copie conforme :
Emile ALEXANDRE.

Dernière Heure

LA DÉCLARATION MINISTÉRIELLE

Paris, 3 novembre. — La déclaration dont M. Clémenceau a donné lecture à ses collègues, en conseil des ministres, est fort longue. Elle ne comprend pas moins de huit pages de papier écolier et est rédigée entièrement de la main de M. Clémenceau.

Elle est faite en termes extrêmement élevés, très littéraire de la première à la dernière ligne. Elle est, au point de vue politique, très avancée, plus avancée que toutes celles portées à la tribune de la Chambre par les précédents cabinets après leur formation.

Le programme du nouveau ministère est vaste et les réformes auxquelles il entend se consacrer sont nombreuses. La déclaration en énumère les principales qui indiquent les tendances du gouvernement.

La déclaration commence par un hommage du nouveau cabinet à l'homme politique éminent qui présidait l'ancien ministère. La crise, dit-elle, qui s'est ouverte n'a pas été une crise politique. Elle a eu pour cause l'état de santé de M. Sarrien et le cabinet entend suivre la politique de son prédécesseur qui a reçu l'approbation du Parlement.

Au point de vue extérieur, le cabinet entend maintenir l'alliance franco-russe et les amitiés précieuses que la France a nouées avec les grandes puissances et qui lui ont donné la première place dans le monde.

La déclaration aborde ensuite la question à l'ordre du jour sur laquelle le cabinet veut faire connaître sa manière de voir et les projets dont il entend demander le vote.

La loi sur la séparation des Eglises et de l'Etat sera appliquée dans un esprit libéral, sans persécutions, mais avec fermeté.

Le cabinet déposera un projet d'impôt progressif sur le revenu ; un projet sur le contrat de travail ; un projet comportant le rachat de l'Ouest.

Le gouvernement s'affirme résolu à étendre la liberté syndicale avec des statuts spéciaux pour les fonctionnaires ; à faire aboutir les retraites ouvrières et indique, sur ce point, qu'il est partisan de l'obligation.

Le gouvernement se prononce pour l'abrogation de la loi Falloux.

Il annonce le dépôt de deux projets concernant le ministère de la guerre : l'un portant la suppression des conseils de guerre et l'autre relatif aux cadres.

Au point de vue agricole, le cabinet affirme toute sa sollicitude pour les petits cultivateurs ; il fait entrevoir, sans les énumérer, le dépôt de plusieurs projets. La loi sur les fraudes sera appliquée rigoureusement et le gouvernement se préoccupera des intérêts des viticulteurs.

La déclaration s'étend ensuite sur l'action politique du cabinet et se termine par ces mots : « Donnez-nous votre confiance, nous agirons. »

L'IMPOT SUR LE REVENU

Paris, 3 novembre. — Toutes les informations publiées au sujet de l'impôt sur le revenu et la question de savoir si la rente sera atteinte et sous quelle forme elle le sera, sont controuvées. La vérité, c'est que le ministre des Finances n'a fait, quant à présent, qu'étudier les grandes lignes du nouveau projet. Il s'écoulera sans doute plusieurs semaines, sinon plusieurs mois, avant que ce projet soit déposé sur le bureau de la Chambre.

Les interpellations à la Chambre

Paris, 3 novembre. — Nous avons déjà donné la liste des interpellations sur la question de la séparation qui doivent suivre la lecture de la déclaration ministérielle. Se sont inscrits, pour intervenir dans le débat : MM. De Mun, Guieysesse, Puech, Boni de Castellane, Bouveri, et Ferdinand Buisson.

En dehors de la commission du budget et de la commission du travail, plusieurs groupes politiques sont convoqués pour lundi avant la séance. Ce sont les progressistes, l'Union Républicaine et l'Union Démocratique.

M. Lesais député progressiste de l'Ille-et-Vilaine, a informé le Président de la Chambre qu'il transformait en interpellation la question sur l'enlèvement par ordre des municipalités, sur plusieurs points de la Bretagne de calvaires élevés sur des propriétés particulières.

Le chiffre des interpellations sur les questions religieuses est actuellement de 13.

CONGRÈS NATIONAL
du Syndicat des Sous-Agents des Postes

Un ordre du jour en faveur des syndicats de fonctionnaires. — L'attitude du gouvernement.

Paris, 3 novembre. — Les sous-agents des postes, télégraphes et téléphones se sont réunis ce matin à la Maison du Peuple de Montmartre, rue de Clignancourt, sous la présidence de M. Grangier, secrétaire général du syndicat.

Une trentaine de départements et la plupart des grandes villes de France ont envoyé des délégués, représentant environ 15.000 syndiqués.

La séance de ce matin a été en grande partie consacrée à la vérification des mandats ; seuls, les délégués et administrateurs de syndicats ou membres de contrôle y assistaient.

La vérification des mandats terminée, il a été procédé à la nomination d'une délégation chargée de se rendre auprès de M. Simyan, le nouveau sous-secrétaire d'Etat, pour demander la réintégration des facteurs révoqués pour faits de grève.

La réunion a pris fin vers onze heures et demie.

SEANCE DE L'APRES-MIDI

La deuxième séance du Congrès national du syndicat des sous-agents des postes, télégraphes et téléphones, s'est ouverte cet après-midi à deux heures, sous la présidence de M. Grangier, secrétaire du syndicat, assisté de M. Deshayes, de Saint-Etienne ; Abadie, de Bordeaux ; et Nègre, de Paris.

En ouvrant la séance, le président a fait adopter l'adresse suivante :

« Les délégués du premier Congrès adressent au prolétariat organisé un salut fraternel et s'engagent dans la lutte qu'ils poursuivent pour l'obtention du droit syndical à tous les travailleurs de l'Etat, à seconder la classe ouvrière en vue de son affranchissement intégral ».

Après discussion, les congressistes ont adopté, sur la proposition de M. Barlut, de Paris, et à titre d'indication aux pouvoirs publics, le vœu suivant :

« Le Congrès proteste contre la loi draconienne du 9 juin 1853 sur les pensions civiles et demande sa modification, conformément aux rapports maintes fois soumis à l'administration, de façon que le droit de chacun soit définitivement établi et les intérêts de tous sauvegardés ; proteste contre l'application des paragraphes 2 et 3 de l'article 3 du titre 2 de ladite loi aux camarades révoqués pour faits de grève, puis réintégrés ; demande pour ces camarades le remboursement de la retenue du douzième de leur traitement, qui leur est faite pour la deuxième fois, malgré qu'ils ne bénéficient pas de la somme allouée aux débutants, afin de compenser cette retenue. Le Congrès espère que signaler le fait aux pouvoirs publics est le résoudre au bénéfice des camarades déjà révoqués si durement ».

UNE DELEGATION AU MINISTERE

Déclarations de M. Simyan

Une délégation du Congrès du syndicat national des sous-agents des postes et télégraphes, composée de MM. Masseron, de Lille ; Terrier, de Marseille ; Peirote, de Narbonne, a été reçue par M. Simyan, sous-secrétaire d'Etat aux postes et télégraphes.

La délégation a demandé au sous-secrétaire d'Etat quand il espérait réintégrer les treize facteurs révoqués restant à placer.

M. Simyan a répondu que c'était chose faite à la date du 1er novembre.

Ensuite la délégation a soumis au sous-secrétaire d'Etat quelques réclamations concernant des tracasseries dont sont victimes de la part de certains supérieurs de nombreux syndiqués.

M. Simyan a pris note des réclamations qui lui étaient soumises et a promis de prendre des informations et de porter remède à cet état de choses.

Au sujet de l'avancement, M. Simyan a déclaré que son intention était de favoriser le mérite.

FEUILLETON DU 4 NOVEMBRE. — N. 83.

LA

Belle Ténébreuse

par Jules MARY

TROISIEME PARTIE

La Mare aux Biches

M

— Je désirais l'entretenir longuement du mariage de son fils avec une jeune fille que je connais et que j'aime de tout mon cœur...

— Et le nom de cette jeune fille ?

— Modeste Langon...

— Quel intérêt aviez-vous à ce mariage... et pourquoi aviez-vous été choisi par Mme Langon ?...

— Des liens étroits... d'amitié m'unissent à elle.

— D'amitié... seulement ?

Beaufort regarda fixement le juge.

— Rien ne m'empêche de dire la vérité, monsieur... et vous me paraissez la connaître déjà... Veuillez me dire seulement si vous avez vu Marceline Langon...

— Elle est ici.

— Alors elle a dû tout vous dire, afin de vous prouver que ce n'était pas pour assassiner Valognes que je le suivais à La Noville.

— Elle m'a tout dit, en effet.

— Eh bien ! monsieur, vous savez maintenant que Marceline Langeon est ma femme, et que Modeste, la fiancée de Robert Valognes, est ma fille.

M. Laugier alla ouvrir la porte derrière laquelle se tenaient les deux femmes.

— Venez, dit-il simplement.

Elles entrèrent. Beaufort pâlit et chancela. La joie était trop forte.

Marceline s'élança vers lui :

— Pierre, dit-elle, j'ai tout dit à ta fille... Elle connaît maintenant les secrets de sa mère... Tu peux l'embrasser... Elle est prête à t'aimer comme tu le mérites et à te faire oublier, par ses baisers, toutes les souffrances si cruelles qui te viennent de moi.

Le juge écoutait et regardait.

Mais ces trois êtres, heureux de se retrouver ensemble, en dépit de l'endroit même où ils se revoyaient, ne pensaient plus à lui et s'ouvraient leur cœur, comme s'il n'y avait pas eu là un étranger.

Beaufort pressait la jeune fille dans ses bras.

Il répétait passionnément :

— Ma fille ! mon enfant !... ma fille chérie !...

Et Modeste pleurait et disait :

— Mon père !

— Qu'elle est belle ! Et tu es aussi bonne et aussi intelligente que tu es belle ! Quel bonheur ! Comme il est facile de tout oublier, lorsqu'on éprouve une aussi grande joie !...

Et il la couvrait de baisers, puis reprenait :

— Et dire que je t'ai vue toute petite... à Saint-Denis... que je t'ai retirée de ce canal maudit où tu te serais noyée sans moi... et que je t'ai tenue dans mes bras... et que rien dans mon cœur ne m'a crié que tu étais ma fille !... Que je suis heureux de cet accident, si tu savais, chère enfants... Car, grâce à lui, tu me dois la vie deux fois... Aime-moi beaucoup... d'abord parce que j'ai beaucoup pleuré, ensuite parce que je suis deux fois ton père... enfin, parce que je suis si en retard, si en retard pour tes baisers !... Tu m'en dois tant, de tes caresses !...

— Oh ! mon père je vous aime... et rendrai votre vieillesse heureuse.

— Car tu ne me crois pas coupable, n'est-ce pas ?

— Non.

— Bien sûr ?

— Par ma mère et par vous, je le jure !...

— Que tu me fais de bien et que je voudrais te le rendre... Prends patience va, ma fille, on ne peut me garder longtemps en prison. Quelles que soient les preuves relevées si malheureusement contre moi, il faut que cela prenne fin bientôt. Ou je serai rendu à la liberté par le juge d'instruction, avec une ordonnance de non-lieu — ou je paserai en cour d'assises. Et je serai acquitté. Soyez toutes deux certaines que l'on ne trouvera pas un jury ayant la conscience assez légère pour me condamner moi Pierre Beaufort comme coupable d'assassinat. Je pardonne à M. Laugier mon arrestation. Il a eu en quelque sorte la main forcée par ces indices singuliers. Et je ne souhaite qu'une chose : c'est de comparaître en cour d'assises. Une ordonnance de non-lieu ne me rendrait pas l'honneur — à moins que le vrai coupable ne fût découvert. Elle laisserait à jamais peser sur moi des soupçons Je ne le veux pas Je veux la discussion en pleine lumière Je veux sortir de la cour innocent acclamé et la tête haute

Puis il s'approcha de Marceline

Celle-ci gardait les yeux baissés

— Marceline, dit-il, ce n'est pas au moment où je retrouve ma fille que je puis garder pour toi de la rancune... Tout le passé douloureux, je l'oublie ! Tu n'as pas été coupable envers moi. Je reconnais que ta conduite a été franche et loyale. Je te pardonne.

Marceline tomba à genoux et éclata en sanglots.

— Non, pas à mes genoux, mais dans mes bras, Marceline... Je te pardonne, te dis-je, et je te remercie de l'enfant que tu me donnes...

Il la releva et la pressa contre sa poitrine.

— L'âge n'a pas affaibli l'amour que j'avais pour toi, Marceline. Je te revois avec mes trente ans, comme lorsque tu en avais vingt. Lorsque je serai libre, nous irons au château de ton père, à Benavant...

— Benavant n'a pas été vendu ? dit-elle.

— Non. Je l'ai conservé... comme une relique précieuse... comme le souvenir de mon bonheur et de mon malheur...

— Que tu es bon, Pierre !

— Nous irons à Benavant, tous les deux, seuls, comme à un pieux pèlerinage... Et tu verras, Marceline, que nous y retrouverons les sensations d'autrefois... Le bonheur est là, puisque c'est là que nous l'y avons laissé... C'est donc là aussi qu'il faut que nous allions le chercher... Adieu, Marceline... Je vois M. Laugier qui me fait signe de me retirer...

Et se tournant vers Modeste :

— Adieu, chère bien-aimée, toi que je ne connaissais pas il y a quelques jours et que j'aime cependant avec autant de jalousie que si je t'avais consacré ma vie tout entière... Adieu, à bientôt. Ne pleurez pas... Ayez confiance. Imitez-moi.

Et il sortit, toujours fièrement, entre les deux gendarmes qu'un coup de sonnette de M. Laugier avait appelés.

Marceline et Modeste prirent congé du magistrat.

Celui-ci les salua, soucieux et distrait. M. Pinson entra sur ces entrefaites.

— Monsieur le juge n'a pas d'ordres à me donner ?

— Non, en fait, je n'en ai pas. Cependant, je puis vous avouer mes incertitudes. Je crois que nous faisons fausse route, monsieur Pinson, et que décidément M. Beaufort pourrait bien être plus malheureux que coupable...

— Ah ! si M. Gérard voulait parler !

— Il ne parlera pas. Donc, de la finesse et faites diligence, monsieur Pinson. Les preuves, — car il en existe, — me forcent à renvoyer M. Beanfort à la chambre des mises en accusation. Il m'est impossible d'agir autrement. De là, en cour d'assises. Il ne faut pas que l'affaire aille si loin, monsieur Pinson... S'il y a un coupable, autre que Beaufort... il faut le trouver, coûte que coûte, avant huit jours.

— Avant huit jours, je l'aurai trouvé, monsieur Laugier.

Et en sortant, M. Pinson murmurait :

— Oui, je le trouverai, et ce n'est pas en surveillant M. Gérard, mais bien ce satan joueur d'orgue, que je le découvrirai ! En avant, donc, et à nous deux, Jan-Jot...

QUATRIEME PARTIE

LE JOUEUR D'ORGUE

I

On se rappelle que le docteur Gérard, en quittant Glou-Glou le jour où le brave homme l'avait si bien servi, lui avait donné rendez-vous le lendemain dans la matinée.

Le lendemain, vers dix heures, Jan-Jot sonnait chez le docteur.

On l'introduisit aussitôt son coup de sonnette.

Il était attendu.

Il posa son orgue dans un coin du corridor, derrière la porte, et jetant un regard d'inquiétude sur la domestique qui le regardait faire en souriant :

— Surtout n'y touchez pas, c'est sacré !...

Et il grimpa l'escalier pour rejoindre Gérard. Il frappa.

— Entrez !...

— C'est moi, fidèle au rendez-vous ! dit le mendiant avec gaieté.

— J'en suis heureux, Jan-Jot ; asseyez-vous, mon ami.

— Ce n'est pas de refus. J'ai déjà pas mal voyagé, ce matin. Et qu'est-ce qu'il y a pour votre service, monsieur le docteur ?

— Jan-Jot, au moment de faire appel à votre intelligence et à votre dévouement, laissez-moi vous rappeler que c'est à moi que votre mère doit la vie... à moi et aux soins charitables de ma mère...

— Est-ce que vous croyez que je l'ai oublié, monsieur Gérard... Oh ! non, vous ne me faites pas cette injure, n'est-ce pas !

— Laissez-moi vous rappeler également que si ma mère a été malheureuse, c'est par votre faute... C'est votre ivrognerie à Grindelwald qui vous a empêché de remettre à M. Pierre Beaufort la lettre qui lui était destinée.

—Vous êtes cruel, monsieur Gérard... dit le joueur d'orgue. Je me souviens de cette abominable action et j'en ai autant de remords que si je l'avais commise hier seulement...

Il avait parlé d'une voix sourde, les yeux honteux et baissés.

—C'est donc avec de la bonté que ma mère vous a récompensé de votre malheureux oubli

— Oui... je le sais... Faut-il me faire tuer pour elle ?

— Non, mais il faut sauver un homme de l'ignominie d'une condamnation infamante... Il faut l'arracher à la justice, à la cour d'assises...

(A suivre)